

MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Questions ouvrières—Le remplacement des travaux d'hiver; le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les postes—Les conséquences de l'augmentation des taux sur l'industrie de l'imprimerie; le député de Skeena (M. Howard)—Les pêcheries—Les phoques—Le navire norvégien saisi.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills privés, les avis de motions (documents), les bills publics.

BILLS PRIVÉS

L'EXCELSIOR COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

L'ordre du jour appelle:

La suite du débat sur la motion de M. Weatherhead portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-13, loi concernant l'Excelsior Compagnie d'assurance-vie.

M. Forest: Réservé.

M. Howard (Skeena): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est impossible de réserver un ordre visant à faire reprendre un débat. Le député derrière moi voudrait prendre la parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Non.

M. Forest: On m'a dit que le député qui a parrainé ce bill est parti en voyage outre-mer pour le compte du gouvernement. Nous sommes prêts à passer à l'ordre n° 4, le bill S-27, parrainé par le député de Lévis.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, que je sache, nous n'en avons pas été informés. Nous étions prêts à aborder le premier article, inscrit au nom du député de Grenville-Carleton et qui avait été réservé à la demande du gouvernement. Comme nous prévoyions que l'article suivant serait mis en délibération, soit la suite du débat portant deuxième lecture du bill concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, nous nous sommes préparés à poursuivre l'examen de ce bill. C'est pourquoi nous ne pouvons donner le consentement unanime.

[M. Rynard.]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il n'y a pas consentement unanime, nous passerons à l'ordre 2.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 31 janvier 1969, de la motion de M. Weatherhead portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-13, loi concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, quelqu'un nous renseignera davantage pendant ce débat, je l'espère, au sujet de cette compagnie. Je suis agriculteur et j'achète de l'assurance. J'espérais que l'un des députés ministériels tenterait de mettre en valeur cette compagnie d'assurances afin de nous renseigner à son sujet. Les députés ministériels ont souvent hésité, par le passé, à nous donner beaucoup de renseignements sur des bills de ce genre, et comme celui-ci n'en dit pas long sur la compagnie intéressée, ce serait assez embarrassant pour un député de l'arrière-ban d'en discuter sans s'être renseigné au préalable. Voilà pourquoi j'ai examiné la question, monsieur l'Orateur.

• (5.00 p.m.)

J'ai cru bon de passer en revue cette grande compagnie d'assurances canadienne, fondée le 7 août 1889. Je me demande pourquoi elle est devenue une filiale de l'Aetna Life Insurance Company depuis 1960 et pourquoi elle n'est plus une compagnie canadienne. Puisqu'il s'agissait d'une compagnie canadienne d'une si grande importance, comment cela a-t-il pu arriver?

Nous constatons, en jetant un coup d'œil sur le bilan de la compagnie, que son revenu des primes d'assurance s'élevait en 1967 à environ 34 millions de dollars. Son revenu total était d'environ 49 millions. L'actif total de cette grande compagnie canadienne s'établissait à 204 millions et en 1967, elle accusait un excédent de 11,792,000 dollars, ses réserves nettes atteignant quelque 166 millions de dollars. De 1908 à 1956, elle a réalisé 8 p. 100 en moyenne sur son capital versé. Cela me semble assez bon. Si mes gains au cours de mes 26 années de travail comme agriculteur s'étaient établis à 8 p. 100, je serais beaucoup plus riche que je ne le suis actuellement.

Les députés ministériels ont fait la leçon aux membres de notre parti l'autre jour, en nous disant que nous n'avions aucune idée de la façon dont on mène les affaires. Peut-être me suis-je trompé. Au lieu de devenir agriculteur, peut-être aurais-je dû me lancer dans l'assurance. Mais je le répète, j'achète de l'assurance, je n'en vends pas, et cette moyenne de 8 p. 100 me semble un peu trop élevée,